

# Dialogue

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **19 (1992)**

Heft 3

PDF erstellt am: **29.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La révision du droit de la nationalité

## Quelle déception!

J'attendais avec impatience le dernier numéro de la «Revue Suisse», parce qu'il devait donner des informations sur la révision de la loi sur la nationalité. Quelle déception! Pour les conjointes à l'étranger en tout cas! Quel sort réserve-t-on aux enfants de mères suisses qui sont nés un peu trop tôt?

Ma plus jeune fille, née en 1953, remplissait les conditions requises, mais pas la plus âgée (avec un fils), née en 1951. Une famille a ainsi été partagée en deux avec, à l'avenir, des implications découlant de l'application de lois différentes sur les droits de succession, etc., en ce qui concerne ma propriété de famille en Suisse.

Cette loi mesquine constitue pour nous tous un sujet pénible, et j'aimerais connaître l'avis d'autres personnes se trouvant dans la même situation.

**A. Kabat-Meyer, Londres**

*Lors de l'introduction dans le droit suisse en 1985, de la transmission de la nationalité aux enfants par filiation ma-*

*ternelle, il convenait de déterminer dans quelle mesure aussi les enfants de mère suisse et de père étranger nés avant l'entrée en vigueur du nouveau droit pouvaient en bénéficier. La majorité de pays européens qui venaient de réviser leur législation en matière de nationalité dans le même sens que la loi suisse avaient résolu la question en permettant aux enfants encore mineurs d'acquérir la nationalité de la mère. La Suisse avait initialement l'intention de suivre la même voie. Le parlement, après d'âpres débats, est finalement allé bien au-delà de la proposition gouvernementale et a retenu la solution selon laquelle tous les enfants de mère suisse nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1953, donc jusqu'à l'âge de 32 ans, pouvaient se voir reconnaître la nationalité suisse. Le parlement a retenu la date du 1<sup>er</sup> janvier 1953 parce qu'il s'agit de la date historique à partir de laquelle la Suisse qui épouse un étranger peut conserver sa nationalité.*

**Office fédéral de la police  
Section de la nationalité**

## Pour les bourses d'études: le canton d'origine

Notre fils aimerait bien étudier à l'Ecole polytechnique de Lausanne. Il a 17 ans et prépare le baccalauréat français D

(math.-sc.nat.). Il possède la double nationalité.

Nous aimerions savoir si et à quelles conditions il peut demander une bourse. C'est l'ambassade de Suisse à Paris qui nous a donné votre adresse.

**M. B., France**

*En ce qui concerne les bourses pour des formations reconnues, c'est le canton d'origine qui est compétent. Une demande de bourse ne peut être déposée que lorsque le jeune Suisse de l'étranger est immatriculé dans une école ou une université ou qu'il a commencé un apprentissage. Le montant des bourses cantonales est toujours en fonction du revenu et de la fortune des parents. Les formules servant à demander une bourse peuvent être obtenues soit auprès d'AJAS, soit directement auprès du Service cantonal des bourses.*

*Le secrétariat d'AJAS, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16, est à votre disposition pour répondre à d'autres questions.*

## Chers lectrices et lecteurs,

*la nouvelle rubrique «Dialogue» vous appartient. Nous y publierons dans un numéro sur deux des lettres de lecteurs et répondrons à des questions qui nous sont posées fréquemment.*

*La rédaction décide du choix et du raccourcissement des textes. Elle ne tiendra en outre pas compte de lettres anonymes. Plus votre lettre sera courte, plus elle aura de chances d'être publiée.*

## Louanges et critiques

Il est malheureusement vrai que les gens ont plutôt tendance à se plaindre qu'à décerner des éloges et qu'ils considèrent ce qui est bien comme tout à fait normal. Cette constatation un peu attristante m'incite à vous féliciter, vous et votre équipe, pour la nouvelle présentation de la «Revue Suisse»: je suis enthousiasmé. A mon avis, au cours des 17 dernières années, les grands problèmes politiques ont toujours été un peu négligés; aussi je suis cette fois heureux de constater que le contenu a été amélioré et que l'on traite des thèmes de l'actualité politique; je lis ces articles avec grand intérêt.

**Suzanne Stummvoll, A-Traisikirchen**

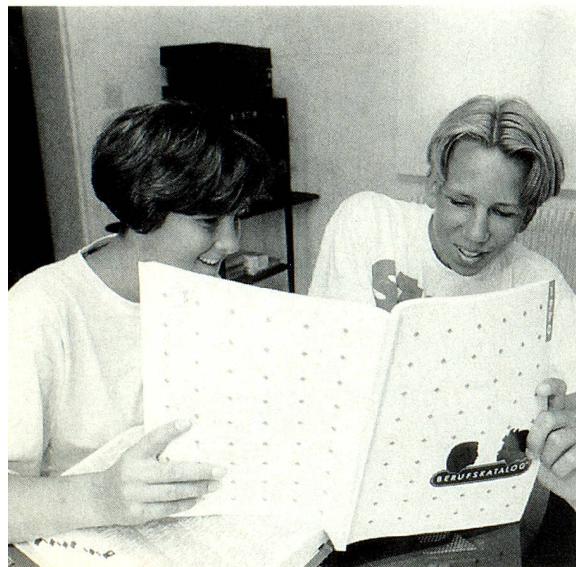
Pardonnez-moi d'être aussi direct avec la rédaction, mais je pense que les quelque 300000 lecteurs de la «Revue Suisse» s'attendaient à un peu mieux, après que l'on nous ait annoncé des innovations au début de cette année déjà. Mais permettez-moi de préciser ma pensée: «... une présentation plus actuelle ...» s'applique sans doute à la forme plutôt qu'au contenu. Mais pour ce qui est de la forme, je dois vous dire qu'il y a en Suisse des douzaines de graphistes qui savent faire cela beaucoup mieux. La «nouvelle» «Revue Suisse» en est restée à la fin des années septante.

**Peter Achermann, P-Lagos**

## Merci au SSE!

Je suis l'un de ces Suisses de l'étranger qui ont fait leur école de recrues en été 91. Aujourd'hui, presque une année après, je vous envoie cette carte postale pour vous remercier de cette si gentille attention. Pendant l'école de recrues, je n'ai reçu que deux paquets, et tous deux venaient de votre organisation.

**I. Soler**



Le choix d'une profession – une décision difficile. (Photo d'archives)